



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

LA RÉGION VOLONTAIRE ET SOLIDAIRE POUR REDYNAMISER LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

© Carnague Marie-Hélène - Région Occitanie

© Boutonnet Laurent - Région Occitanie

Dégradations, fermetures successives des commerces pendant les week-ends de manifestation et perte de chiffres d'affaires... Devant la gravité de la situation de ces derniers mois, la Région a décidé d'agir dès le 18 janvier dernier avec la mise en place d'aides exceptionnelles en faveur des commerçants, artisans et entreprises impactés par les manifestations :

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LA RÉPARATION DES COMMERCES DÉGRADÉS

La Région a mis en place **une aide exceptionnelle pour les travaux dédiée aux entreprises de moins de 30 salariés ayant subi des dégâts lors des manifestations intervenues depuis novembre 2018.** Cette aide exceptionnelle prend la forme d'une subvention allant **jusqu'à 8000€** pour permettre de couvrir des travaux de réparation et de remise en état, ainsi que des frais de gardiennage.

9 dossiers ont déjà été accompagnés pour un montant global de **près de 56 000€**

Ce dispositif **est maintenu et élargi aux entreprises de moins de 50 salariés**, l'interlocuteur est le Service Economie Locale de la Région :

04 67 22 93 65

Les démarches simplifiées peuvent être effectuées sur : <https://del.laregion.fr/>

2,5M€ MOBILISÉS PAR LA RÉGION POUR ÉLARGIR LE SPECTRE D'INTERVENTION DE 3 OUTILS GÉRÉS PAR BPIFRANCE

Le prêt de trésorerie, allant de **5 000€ à 50 000€**, et **le prêt investissement** (matériel et immatériel), de **10 000€ à 50 000€**, s'adressaient aux commerces de proximités de moins de 30 salariés. Déblocables rapidement, **ces 2 prêts ne requéraient aucune garantie personnelle grâce à l'intervention de la Région.**

La Région et Bpifrance ont mobilisé leur fonds de garantie commun, permettant de débloquer 10 M€ de prêts au total. La garantie renforcement trésorerie s'adresse aux entreprises de moins de 30 salariés, sans garantie personnelle. Permettant notamment de faciliter l'octroi d'un prêt, **cette co-garantie couvre jusqu'à 80% du prêt.**

158 dossiers ont déjà été accompagnés dans le cadre de ces 3 dispositifs pour un montant global de **près de 3,3M€**

Les besoins des entreprises ayant évolué, Bpifrance met fin à son dispositif de prêts exceptionnels trésorerie et investissement mais **maintient la garantie renforcement trésorerie.**

L'interlocuteur pour ce dispositif reste BpiFrance : **04 67 69 76 00**

Les démarches peuvent être effectuées sur la plateforme de la Banque Publique d'Investissement BpiFrance : <http://prets-tpe-pme-occitanie.laregion.fr/>

LA PRISE EN CHARGE DES INTÉRÊTS DES PRÊTS EXCEPTIONNELS DE SOUTIEN À LA TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT

La Région a également pris en charge les intérêts des prêts exceptionnels de soutien à la trésorerie et d'investissement grâce à un dispositif spécifique : **le dispositif « Intérêts Prêts Exceptionnels »**. Avec ce dispositif, la Région a pris à sa charge la totalité des intérêts des prêts octroyés et décaissés par BpiFrance, sous la forme d'une subvention d'investissement.

18 dossiers ont accompagnés pour un montant global de **près de 4 400€**

Suite à la non-reconduction des prêts exceptionnels trésorerie et investissement par BpiFrance, le dispositif régional « Intérêts Prêts Exceptionnels » prend fin.

UNE NOUVELLE AIDE FINANCIÈRE DIRECTE AUX COMMERÇANTS LES PLUS FRAGILISÉS

Face à l'inscription dans la durée de ces mouvements, **les élus régionaux réunis en commission permanente le vendredi 7 juin ont adopté un nouveau dispositif régional de subvention afin de sauvegarder le commerce de proximité.** Co-construit notamment avec les chambres consulaires, **cette nouvelle aide régionale a vocation à compenser la dégradation du chiffre d'affaires.** Sous la forme **d'une subvention allant jusqu'à 15 000€**, ce dispositif s'adresse aux **entreprises de moins de 50 salariés ayant subi une perte minimale de 15% de chiffre d'affaires.**

Ce dispositif régional sur la perte de chiffre d'affaires inclut un bonus (taux bonifié à 20%), si l'entreprise a activé un prêt bancaire de trésorerie de toute banque, qui sera plus simple et plus favorable aux entreprises.

L'interlocuteur est le Service Economie Locale de la Région :

04 67 22 93 65

Les démarches simplifiées peuvent être effectuées sur : <https://del.laregion.fr/>

Toutes les informations concernant les démarches à réaliser sont à retrouver sur le site internet de la Région :
www.laregion.fr/Aides-aux-commerces-impactes

“ Les mouvements sociaux ont durement touché les commerçants des villes de l'Occitanie. Théâtre de nombreuses tensions, Toulouse, Montpellier, Perpignan, et d'autres villes de la région ont vu leur fréquentation nettement baisser et les commerçants ont subi de très fortes pertes. Cependant, grâce à notre mobilisation collective nous avons pu, pour l'instant en tout cas, éviter une crise économique se superposant à la crise sociale. La Région Occitanie est l'une des quatre régions où les commerçants et entrepreneurs ont le mieux résisté et enregistre ce semestre un taux de défaillance inférieur à celui de l'année dernière.



© Grolier Philippe - Région Occitanie

Depuis plusieurs mois, la Région a mis en place des mesures fortes à la fois pour préserver le pouvoir d'achat des habitants (aide à la mobilité, éco-chèque, carte jeune...) et pour soutenir les commerçants fragilisés par les manifestations des derniers mois. Le mouvement se prolongeant, nous avons pris la décision en juin dernier, d'ajuster nos aides pour mieux répondre aux difficultés et limiter ainsi les licenciements et cessations d'activité. J'ai rencontré pour cela les représentants des Chambres de Commerce et des associations de commerçants et nous avons travaillé conjointement pour proposer une nouvelle aide directe, au mois de juin dernier. Notre mobilisation porte ses fruits, car nous avons su proposer des solutions sur-mesure.

Carole Delga,
présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

CONTACT PRESSE Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

service.presse@laregion.fr

[@presseoccitanie](https://twitter.com/presseoccitanie)

Toulouse
 05 61 33 53 49 | 52 75

Montpellier
 04 67 22 80 47 | 81 31